

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 septembre 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard , conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-09-226

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général en y enlevant le point 16 : Ministère des Transports - Demande de panneaux de signalisation ARRÊT.

ADOPTÉE

2017-09-227

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 août 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 28 août 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-09-228 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-08

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-09-229 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 septembre 2017 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	181 279,89 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	74 745,75 \$
AUTRES DÉPENSES	50 786,58 \$
TOTAL DU MOIS	306 812,22 \$

ADOPTÉE

2017-09-230 ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE USAGÉ 4 ROUES MOTRICES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit pour ses besoins, faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire usagé 4 roues motrices de marque Nissan Rogue 2016 avec au compteur 45 722 kilomètres pour le service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de *Voitures usagées Mont-Laurier inc.* pour l'achat d'un véhicule utilitaire usagé 4 roues motrices;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à faire le paiement à *Voitures usagées Mont-Laurier inc.* pour faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire usagé 4 roues motrices au coût de 21 600 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le fonds de roulement et que le remboursement se fera sur dix (10) ans au montant de 2 267,73 \$.

ADOPTÉE

2017-09-231 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 136

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 136 autorisant le financement pour défrayer la contribution Canada/Québec (TECO) de 1 059 986 \$ sur une période de 20 ans de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-09-232

ENGAGEMENT SECRÉTAIRE AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT l'affichage de poste de secrétaire au centre sportif Ben-Leduc;

CONSIDÉRANT qu'après entrevue et examen une personne a été retenue pour combler le poste;

CONSIDÉRANT qu'une période de probation de 720 heures doit être effectuée par un nouvel employé avant de se faire confirmer par résolution son engagement de régulier saisonnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche au poste de secrétaire au service des loisirs, poste en probation, de Madame Martine Prud'homme, échelon 1, à compter du 29 août 2017.

QUE le service de paie soit avisé du traitement salarial de Madame Prud'homme.

ADOPTÉE

2017-09-233

TRANSFERT DE CONTRAT PRO-SHOP

CONSIDÉRANT que le présent locataire du Pro-Shop, soit l'entreprise La-Mi Sports a cédé son bail pour la saison 2017-2018 à la compagnie Impact Construction;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un transfert de bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le transfert de location entre La-Mi Sports et la compagnie Impact Construction pour la fin de l'entente actuelle.

ADOPTÉE

2017-09-234

RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PROJET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LA 11E RUE ET LA 24E AVENUE FN-17-V-10

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer la demande de paiement numéro 1 à *Les Entreprises Doménick Sigouin* pour le projet de bouclage du réseau d'aqueduc entre la 11^e Rue et la 24^e Avenue au montant de 56 188,50 \$ plus les taxes applicables, suite

à la recommandation de Marc-André Lajoie, ingénieur de la firme d'ingénierie *N. Sigouin Infra-conseils* dans sa correspondance du 28 août 2017.

QU'un cautionnement d'entretien au montant de 3 230,40 \$ a été déposé au bureau municipal pour garantir le 5 % de retenue sur les travaux effectués.

ADOPTÉE

2017-09-235

RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE RETENUE APPLICABLE FN-16-V-03

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer la moitié de la retenue à *Bircon Inc.* pour le projet de 12^e Avenue au montant de 9 627,58 \$ plus les taxes applicables, suite à la recommandation de Marc-André Lajoie, ingénieur de la firme d'ingénierie *N. Sigouin Infra-conseils* dans sa correspondance du 25 août 2017.

ADOPTÉE

2017-09-236

SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la MRC d'Antoine-Labelle son intention de participer à la proposition des mises en commun de services d'ingénierie.

QUE la municipalité a identifié ses besoins à 100 heures pour l'année 2018 et 100 heures pour l'année 2019.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-12

Le directeur général dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 113-12 modifiant le règlement numéro 113 concernant la circulation et le stationnement.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-12

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Georges Piché à l'effet qu'il présentera ou fera présenter le règlement numéro 113-12 modifiant le règlement numéro 113 concernant la circulation et le stationnement.

2017-09-237

CHEMIN DU LAC MAJOR - OUVERTURE CHEMIN D'HIVER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité confirme à l'association des riverains du chemin du Lac Major que l'entretien d'hiver sera maintenu pour la durée du contrat de déneigement 2017-2022.

ADOPTÉE

2017-09-238 SOUMISSION FN-17-V-12 - PAVAGE DE LA MONTÉE BASKATONG/3E RANG GRAVEL SUD

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour les travaux de pavage de la montée Baskatong/3^e rang Gravel Sud FN-17-V-12;

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit avant les taxes applicables;

- Pavage Multipro	401 685,00 \$
- D. Heafey et fils inc.	478 400,00 \$
- Pavages Wemindji inc.	391 315,00 \$

CONSIDÉRANT que selon un rapport du directeur des travaux publics, les soumissionnaires sont conformes à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour les travaux de pavage de la montée Baskatong/3^e rang de Gravel Sud soit accordé à Pavages Wemindji inc. au coût de 391 315,00 \$ avant les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le surplus accumulé 2016 la somme de 60 000.00 \$.

ADOPTÉE

2017-09-239 RÉPARATION PONT CEIZUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser un montant de 5 000 \$ à Forex inc. division Ferme-Neuve dans le cadre de l'entente entre les partenaires pour la réparation des travaux du Pont Ceizur et que la somme soit prise à même le budget.

ADOPTÉE

2017-09-240 INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU (RUISSEAU BOUCHARD)

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Christian Forget et de l'entreprise Forex inc. division Ferme-Neuve auprès de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Bouchard;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit donner son avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité recommande les travaux décrits sur le formulaire en date du 7 septembre 2017 de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-09-241

ACHAT DE SERVICES MUNICIPAUX - SURPLUS

CONSIDÉRANT l'incendie du 14 et 16 décembre 2016 au 300, 9^e Avenue;

CONSIDÉRANT que le service incendie a fait appel au service d'entraide de la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les frais d'entraide ont été payés en 2017 et que le vérificateur n'en a pas tenu compte dans les états financiers 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le surplus 2016 la somme de 10 000 \$ pour couvrir tous les frais reliant à cet incendie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2017-09-242

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 septembre 2017 soit levée, il est 20 h 00.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier